

Décision Générale colonial

Décision n° 351 décision n° 351 du 5 avril 1948

n° 351

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 5 avril 1948
Numéro JO n° 4 du 30/04/1948	Date du numéro 30 avril 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de passage en 3° classe pour Madagascar est accordée au secrétaire contractuel Rakotondrason (assimilation : 4° catégorie). Les frais du voyage sont à la charge du budget local. Conformément aux dispositions de l'article 5, paragraphe 9 du contrat susvisé, M. Rakotondrason percevra avant son départ une indemnité égale aux trois quarts de sa rémunération mensuelle.